

A déposer à la piscine
Le 24 Juin de 17h à 20h
Le 25 Juin de 14h à 20h
Le 27 Juin de 9h à 12h et 14h à 20h

PISCINE MUNICIPALE
Place Coubertin
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
03 80 43 60 41
piscine@chevigny-saint-sauveur.fr

ECOLE DE NAGE 7-14 ans - SAISON 2024/2025

FONCTIONNEMENT

L'école de nage est une activité de perfectionnement à la natation. Elle est **réservée aux enfants de 7 à 14 ans sachant déjà nager**. Elle fonctionne du 10 septembre 2024 au 24 juin 2025 le **mardi soir** (l'activité ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires). Les enfants sont répartis sur 3 groupes de niveaux entre 17h15 et 18h45 (**déterminés lors de tests effectués par le maître-nageur lors des premières séances**). L'effectif est limité à 15 enfants par groupe. Les séances annulées pour problèmes techniques ou autres ne seront pas reportées et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

TARIFS (fixés par décision du maire N° Finances /2024-01-01 en date du 01-01-2024)

Tarifs Chevignois : 75 € (ou 2 x 37,50 €)*

Tarifs « extérieurs » : 120 € (ou 2 x 60 €)*

* Tous les chèques doivent être remis à l'inscription (seront débités en juillet et août)

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription ne sera validée que lorsque le dossier aura été rendu complet avec :

- feuille d'inscription lisiblement et entièrement remplie,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité (de moins de 3 mois),
- règlement par carte bancaire, chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

✂.....**partie à remettre à l'inscription**.....

Je soussigné Madame, Monsieur responsable légal de l'enfant : , souhaite inscrire mon enfant à l'école de nage.

Je certifie que les vaccins de mon enfant sont à jour. Je donne au responsable de l'activité l'autorisation de prendre toute décision qu'il jugera utile et autorise le médecin ou le chirurgien à intervenir s'il en juge la nécessité.

Assurance : les participants doivent bien vérifier que leur assurance « Responsabilité Civile » couvre bien l'(ou les) activité(s) choisie(s). La ville de Chevigny-Saint-Sauveur décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après les horaires de l'activité. Elle ne saurait être tenue pour responsable d'un accident survenu indépendamment de toute faute de sa part.

Annulation : toute inscription est ferme et définitive. Aucun événement ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement même partiel.

ECOLE DE NAGE 7-14 ans - SAISON 2024/2025

NOM de l'enfant : PRENOM de l'enfant :

DATE DE NAISSANCE : N° DE TELEPHONE :

ADRESSE :

MAIL (facultatif) :

N° de Sécurité Sociale :

Date :

Signature :

Cadre réservé à l'administration

- Carte bleue
- Chèque
- Certificat médical